



## Comité Social d'Administration DI Normandie Mardi 18 mars 2025

### Création du Pôle Gestion des Procédures au Havre

L'avis des représentants du personnel a été demandé concernant la création d'un Pôle Gestion des Procédures au sein de la division Havre Port Logistique.

Cette question a fait l'objet d'une abstention unanime.

En effet, si l'opportunité de cette création n'est pas contestée, les **conséquences en termes d'effectifs** ne sont pas précisément déterminées. Le fait que des travaux ait été entrepris avant la consultation de ce jour a également été critiqué.

À court terme, les collègues nouvellement affectés sur ce pôle laissent des missions dans leurs services d'origine. Nous avons ainsi particulièrement signalé le besoin immédiat d'une nouvelle affectation à la **prise en charge du SME** (Service des Magasins et Entrepôts). Ensuite, les 5 emplois affectés sur ce Pôle seront *a priori* déduits des effectifs de référence de la division puisqu'il n'est pas annoncé d'augmentation du plafond d'emplois. Si l'on sait que plusieurs services devraient voir leur charge de travail légèrement diminuer du fait de la création du PGP, on ne sait pas exactement lesquels verront un poste (sans doute non pourvu actuellement) disparaître de manière pérenne.

#### ***On ne sait pas qui sera déshabillé pour habiller le Pôle !!***

Concernant le secteur de contrôle du centre routier **CREPS** (Cellule Régime Économiques et Procédures Simplifiées), nous avons noté qu'une affectation prochaine pourrait compenser le départ prévu, mais nous avons également signalé une incertitude sur la charge de travail due à une possible augmentation du flux de dédouanement en « 2 temps », liée à l'évolution des modalités de présentation différée de documents (D48). Le chef divisionnaire a répondu être vigilant sur les évolutions de la charge de travail, mais s'attendre plutôt globalement à une baisse de la charge liée au suivi des D48 et à la gestion des crédits d'opérations diverses.

Une autre organisation syndicale a revendiqué l'aménagement d'un local « FACVA\* » en lieu et place d'une pièce prévue pour la visioconférence. Le président a répondu que l'aspect métier était prioritaire, et que le FACVA était une mesure temporaire qui verra son dernier exercice cette année !

## Situation des effectifs

Le premier Comité Social d'Administration de l'année fait traditionnellement l'objet d'un point sur la situation des effectifs. Si cette année n'a pas fait exception, le point était toutefois singulier puisque, du fait du retard dans le vote du budget national, nous ne connaissons pas actuellement le plafond autorisé d'emplois pour notre direction.

Ce sont donc les effectifs de 2024 qui nous sont présentés, avec des ajustements globalement neutres, comme les **transferts des cellules énergie** de Caen et de Rouen. À noter que pour Rouen Énergie, ce sont bien les 4 emplois qui sont repris et non seulement 3, ce qui va dans le sens de notre demande lors du CSA du 16/05/2024 !

On note également, concernant la DR de Rouen, le transfert d'un poste non pourvu au SRA vers la CRPC (surv). L'objectif est de créer un binôme d'agents de surveillance constituant une « Force d'Action Fret Express et Postal » (**FAFEP**), afin de multiplier les bons résultats obtenus par le bureau de Rouen Port dans ce domaine, en intervenant hors des horaires de bureau, et en gérant les opérations qui pourraient en découler (livraisons surveillées...).

Sur la situation globale, les organisations syndicales ont toutes alerté sur le **déficit entre les effectifs prévus et les postes réellement pourvus**. Pour notre direction, le taux de vacance des emplois est de l'ordre de 5 % ! Au niveau national, d'autres directions sont encore moins bien loties, ce sont au total des centaines d'emplois qui ne sont pas pourvus alors que votés au budget !

*Outre l'insuffisance des postes offerts aux concours et le sous-dimensionnement des écoles restantes, la faute en est également bien sûr à **notre perte de pouvoir d'achat** durant ces 25 dernières années, qui a affecté l'attractivité de notre profession, comme dans la fonction publique en général.*

*Au-delà de ce problème d'effectifs non atteints, nous avons rappelé par ailleurs que même les effectifs de référence, loin de constituer un idéal, représentent une régression par rapport aux années passées et donc une **dégradation du service public et des conditions de travail** (cas des fusions de services de contributions indirectes, entre autres...).*

Enfin, les représentants du personnel ont déploré le recours croissant aux recrutements de **contractuels**, à la place du recrutement de fonctionnaires par concours.

L'administration avance que ces recrutements se limitent essentiellement aux postes d'informaticiens ou de spécialistes, ou éventuellement à d'autres postes non pourvus.

*Nous avons pourtant soulevé l'exemple du poste à **Rouen-port**, dont aucune spécificité ne justifiait le recours à ce mode de recrutement sensé être exceptionnel.*

## Contrôle migratoire

La première des orientations 2025 évoquées a été le contrôle migratoire, avec le feuilleton du déploiement d'EES (Entry Exit System), toujours prévu mais sans cesse reporté depuis 4 ans, qui fait planer une incertitude persistante sur la charge de travail des brigades concernées par les 11 PPF normands (Points de Passage Frontaliers). L'administration se veut rassurante en indiquant que les renforts « Paris Spé » obtenus seront orientés à 80/90 % sur les PPF, et en précisant que la doctrine prévoit la possibilité d'adaptations décidées par la hiérarchie locale pour faire face aux situations en temps réel.

En réponse à une question d'un représentant du personnel, le président indique que la création d'un Etat-Major Opérationnel aux Frontières (EMOF), sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur et concernant police, gendarmerie, douane et armée, est susceptible d'entraîner une mise à disposition ponctuelle de 6 collègues de la zone Bretagne – Normandie – Centre-Val de Loire, pour répondre à des situations particulières. On nous assure qu'il s'agirait d'opérations restant dans le cadre des missions douanières...

## Mutations internes à la résidence de Rouen

***Solidaires Douanes*** rappelle sa revendication, déjà exprimée à de nombreuses reprises dans cette instance, de mettre en place des tours de mutations internes au sein de la résidence de Rouen, comme cela se fait dans d'autres directions comparables. Il s'agit de recenser périodiquement les demandes de mobilités afin de faciliter les rotations sur les postes. Cela ne coûte rien et ne peut que renouveler l'intérêt pour le travail et la motivation. En se contentant de diffuser une enquête spécifique uniquement lorsqu'un poste est vacant, la direction verrouille la position des collègues.

Cette fois-ci le président n'a pas fermé catégoriquement la porte à cette proposition.

***Si toutefois nous devons constater que nous n'avons pas satisfaction, nous proposerons de réaliser ce recensement, à la place de la direction, dans un cadre intersyndical !***

## Questions diverses

→ Une organisation syndicale demande quelles ont été les nouvelles mesures prises depuis le **drame d'Incarville** l'année dernière. Pour rappel, deux agents pénitentiaires avaient été abattus par une organisation criminelle au niveau du péage, et cette information n'avait été communiquée à la douane que plus de 5 heures après, alors que des collègues étaient susceptibles de se trouver en contrôle à proximité.

Il nous est indiqué que, pour une meilleure réactivité, un protocole est en cours d'élaboration entre la DGDDI et la Gendarmerie, impliquant le Centre d'Opération et de Renseignement de la Gendarmerie.

***Une réelle coordination est dramatiquement nécessaire, comme nous le rappelle l'actualité récente, puisque la semaine dernière encore, nos collègues de la BSI de Grenoble, se présentant pour procéder à des contrôles sur l'autoroute A41, n'avaient toujours pas été informés de la fusillade mortelle qui avait eu lieu plus de deux heures avant sur cet axe.***

→ Un représentant du personnel indique que des performances chiffrées ont été signalées dans des **Comptes-Rendus d'Évaluation Professionnelle**. Les représentants de l'administration ne l'admettront qu'à demi-mot, mais les chiffres sont en effet déplacés dans l'exercice d'évaluation, qui doit rester essentiellement qualitatif.

***On sait déjà à quel point la politique du chiffre est néfaste pour la qualité du service public, nous n'avons donc aucun besoin de la voir s'inviter dans notre évaluation individuelle !***

**Solidaires Douanes** était représentée par David Delval et Samuel Dréan

*\* FACVA : Fond d'Amélioration du Cadre de Vie des Agents, issu de l'accord d'accompagnement sur le Transfert des Missions Fiscales (TMF) du 04/04/2022.*

***Solidaires Douanes** est la seule organisation syndicale à n'avoir pas validé cet accord, venu mettre un terme à une mobilisation historique des collègues contre le TMF.*

*Pour nous, l'apparition dans les services des objets parfois incongrus dus au FACVA est une aberrante contrepartie à la perte de nos missions !*